

Pour uniformiser les demandes dans toute la Suisse : instructions pour l'établissement d'un budget comparatif (à remettre avec le formulaire de demande de subside) **"Informations sur la situation financière"**

1. Mentionner s'il s'agit d'une première demande ou d'une demande de continuation.
2. S'assurer que le montant souhaité est mentionné.
3. Décrire le contexte psychologique, médical et social du demandeur/de la demandeuse. Indiquer si le patient vit chez ses parents, s'il est célibataire, s'il a une famille, etc. Décrire plus précisément la situation professionnelle en rapport avec la santé.
4. Analyse du budget
Vérifier à nouveau les chiffres afin de pouvoir comprendre et expliquer en détail ce que la personne indique. Définir en parallèle ce qui doit être pris en compte dans la comparaison des budgets.

Vérifier attentivement les points suivants du formulaire :

- **Médicaments non remboursés**
Ajouter la franchise et la quote-part (part par mois) si aucune prestation complémentaire n'est perçue. Mentionner les médicaments qui ne sont pas pris en charge selon la LAMal.
- **Transports (voiture, transports publics)**
Selon le budget de la CSIAS, 0,45 franc par kilomètre, soit environ 350 francs (y compris les amortissements, les assurances, etc.). Si les dépenses sont plus élevées, veuillez les justifier.
- **Repas**
Montant standard pour une personne adulte "en bonne santé" : Fr. 500. En cas de mucoviscidose : plus Fr. 300.- ; exemple : pour un adulte atteint de mucoviscidose : Fr. 800.- ; partenaire : Fr. 500.- ; enfant : Fr. 250.-. Les vêtements, le coiffeur, les loisirs, les soins corporels, les articles d'hygiène, c'est-à-dire tous les frais quotidiens, font partie des autres coûts de la vie.
- **Autres frais de vie (argent de poche, vacances, vêtements, coiffeur, ménage, etc.)**
Le montant peut varier entre 250 et 350 francs.
- **Impôts, assurances**
Sont ajoutées ici les assurances complémentaires et autres assurances, si elles existent. Versements dans les 3ème pilier ne sont pas pris en compte.
- **Autres recettes/dépenses**
Ajouter les dépenses mensuelles comme l'électricité, le téléphone, le sport, les frais de garde et autres dépenses. ATTENTION, les dettes ne sont pas prises en compte par la fondation.

<https://www.mucoviscidose.ch/#demande-de-soutien>

AAR/CBE/septembre 2019